



Bulletin d'information sur le projet e-LP

No 3 / décembre 2006

Chers lecteurs,

Le projet e-LP en est à la phase de réalisation. C'est dire que ces prochains mois seront surtout consacrés à des travaux de développement. Dans cette édition (la 3^{ème}) de notre bulletin, vous trouverez un calendrier des différentes étapes de ces travaux ainsi qu'un rappel des objectifs qu'ils poursuivent.

Je vous souhaite, d'ores et déjà, un joyeux Noël et une excellente année 2007!



Urs Paul Holenstein

Responsable du projet e-LP
Office fédéral de la justice

Contacts
urspaul.holenstein@bj.admin.ch
Tél. 031 323 53 36

Le prototype Alpha

Le projet e-LP vise, ainsi que vous le savez, à définir un format standard sous lequel les documents en matière de poursuites seront échangés par la voie électronique entre les créanciers et les offices compétents. Le projet a en outre pour objectif de déterminer les conditions à remplir sous l'angle technique et organisationnel afin que les offices des poursuites et les créanciers qui seront parties prenantes du nouveau système puissent se regrouper au sein de ce qu'il est convenu d'appeler le « réseau e-LP ».

Comme son nom l'indique, le prototype Alpha représente une première réalisation du format standard à titre expérimental. Dans ce cadre, une grande société de recouvrement (Intrum Justitia) et un office des poursuites (celui de Fribourg) ont accepté de jouer en quelque sorte le rôle d'organismes-test en adaptant progressivement leurs propres systèmes au standard e-LP. Le prototype Alpha couvre toute la gamme des opérations qu'est censé permettre le standard e-LP: transmission informatisée des réquisitions de poursuite, accusé de réception par voie électronique, expédition électronique du double du commandement de payer (cdp) au créancier, le tout étant sécurisé.

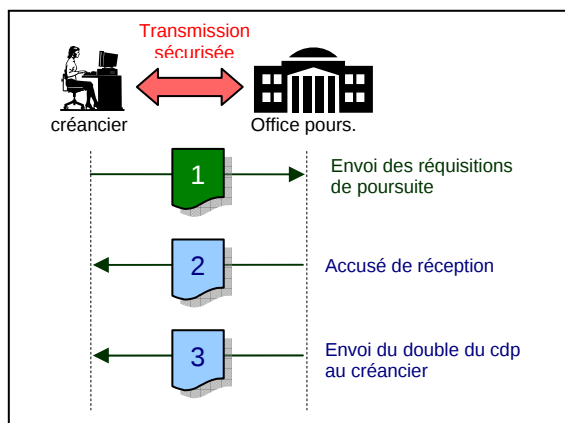


Schéma: opérations couvertes par le prototype Alpha

Les deux organismes-test viennent d'entamer les travaux de développement. Selon le calendrier ci-dessous, ils devraient avoir converti leurs systèmes au standard e-LP d'ici à l'été 2007.

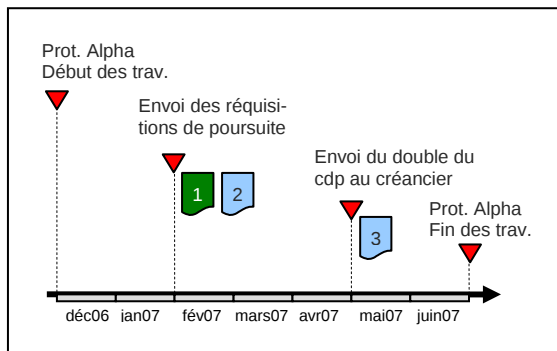


Schéma: calendrier des travaux

D'ici fin janvier 2007, la société de recouvrement sera à même d'envoyer par voie électronique ses réquisitions de poursuite à l'office et celui-ci d'en accuser réception par la même voie. Jusqu'à la fin d'avril, l'office-test pourra établir un double informatique du commandement de payer destiné au créancier, sur la base des données introduites. Enfin, dans une troisième étape, il s'agira d'assurer la transmission des données par le canal d'Incamail, la plateforme hautement sécurisée de communication de documents électroniques, exploitée par La Poste suisse. Ainsi donc, la réalisation du prototype Alpha devrait permettre, d'ici l'été 2007, d'exécuter l'ensemble des opérations prévues au titre du standard e-LP.

Quelles incidences pour les offices des poursuites?

D'ici juin 2007, nous devrions disposer d'une version du standard e-LP techniquement stable et utilisable par les praticiens, ce qui permettra aux fournisseurs de logiciels de poursuites d'adapter leurs produits à ce standard. Selon les estimations, les premiers logiciels conformes à ce standard devraient être disponibles début 2008. Bien évidemment, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution en ce domaine.

Sommaire du prochain numéro (à paraître en février 2007)

A quoi sert le nouveau numéro qui sera attribué aux offices des poursuites par l'Office fédéral de la justice?

Contacts

Pour toute information sur le projet e-LP, n'hésitez pas à contacter la direction du projet:

Courriel: urspaul.holenstein@bj.admin.ch

Tél: 031 323 53 36